## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

## Séance du 24 juin 2008

## à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés: (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents: (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation: 17 juin 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

16 JUIL. 2008



Délibération n°: 52-2008

Objet : SDAT – Centre de Jour - Attribution d'une subvention complémentaire

En 2007, une convention cadre multi-partenariale liant la Ville de Dijon, l'État, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise, le Centre Commual d'Action Sociale (CCAS) et la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT), a défini pour trois années, les principes et les moyens d'actions accordés à l'association pour l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes démunies et marginalisées.

Pour chacun des axes d'intervention, un plan de financement prévoyant une clause de révision a été arrêté.

Or, la participation du CCAS au fonctionnement du centre de jour, inscrite au budget primitif 2008, ne tenait pas compte de cette évolution qui est contractuellement limitée au taux d'augmentation retenu par l'État pour les budgets des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

## Le Conseil d'Administration :

- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 750 € à la SDAT pour le fonctionnement du centre de jour,
- inscrit les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2008,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer tous actes nécessaires au règlement de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires : Préfecture : 1 Registre : 1 DAGL : 1

Receveur Municipal: 2

2 5 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation La Vice-Présidente

Françoise TENENBAUM